



Commune de La Brillaz

# Covid\_19 Informations

Lentigny, le 25 mai 2020

En cette période de déconfinement et d'un retour progressif à la normale, le Conseil communal a réévalué la situation et il a pris les décisions suivantes:

## **REOUVERTURE COMPLETE DE LA DECHETTERIE DE LENTIGNY**

La déchetterie de Lentigny **sera ouverte dans sa totalité à partir du mercredi 3 juin 2020**. Le dépôt des objets encombrants, du bois et de la ferraille sera à nouveau possible lors de chaque ouverture. Ceci dans le respect des règles en vigueur :

- Seuls sont considérés comme encombrants les objets qui n'entrent pas dans un sac poubelle 110 litres.
- Les parties en bois et en fer doivent être séparées et déposées dans les bennes correspondantes. Afin de diminuer au maximum votre temps de présence au sein de la déchetterie, ce démontage doit impérativement être effectué à votre domicile.
- Le nombre de véhicules présents simultanément dans l'enceinte de la déchetterie est limité à quatre.
- Les surveillants ne sont pas autorisés à apporter leur aide pour le déchargement des véhicules.

Le conseil communal vous prie instamment de bien vouloir respecter les instructions données par le personnel de la déchetterie.

## **MAINTIEN DE LA FERMETURE DE LA DECHETTERIE D'ONNENS/LOVENS**

Les règles de distanciation étant toujours d'actualité, les portes de la déchetterie d'Onnens /Lovens restent fermées jusqu'à nouvel avis. L'exiguïté du lieu ne permet pas le respect des normes d'hygiène en vigueur. Comme en tout temps et pour rappel, la déchetterie de Lentigny est ouverte à tous les citoyens de la commune.

## **AIDE AUX PERSONNES**

Les recommandations faites par l'OFSP aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux personnes faisant partie de groupes à risque se sont fortement assouplies. Il est recommandé à ces personnes de reprendre gentiment un cours normal des activités, néanmoins avec les précautions nécessaires.

En conséquence, le soutien apporté pour l'approvisionnement en denrées alimentaires, pour la gestion des déchets et autres est interrompu jusqu'à nouvel avis.

## **ACCES AUX BATIMENTS PUBLICS**

La réouverture des écoles, de l'accueil extrascolaire, de l'école maternelle et autres lieux accueillant des enfants se fait en lien avec des mesures d'hygiène strictes impliquant une augmentation marquée des nettoyages et désinfections des installations. De plus, les directives de l'OCC en la matière limitent l'accès de ces lieux aux personnes externes aux structures d'accueil.

Avec pragmatisme, mais également avec regret, il a été décidé de prolonger l'interdiction faite au public d'accéder aux bâtiments communaux. Cette décision concernant entre autres l'ensemble des sociétés locales, le Conseil communal remercie ces dernières de leur compréhension.

## **RESPECT DES DIRECTIVES DE LA CONFEDERATION**

Le déconfinement mis en place par la confédération ne peut être réussi sans la responsabilité individuelle de chacun d'entre nous. Les règles d'hygiène, de distanciation et de rassemblement restent d'actualité.

Merci à toutes et à tous de les respecter.